

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Monsieur Philippe KRIDELKA,
Ambassadeur, Représentant permanent

Briefing du CSNU - Organes subsidiaires

New York, 16 décembre 2020

[Introduction]

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de remplir ces derniers mois le rôle de Président du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés, de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, et de Facilitateur de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) sur l'Iran.

La Belgique a eu le privilège pendant deux ans de servir ces trois instances et je remercie le Conseil de me donner l'occasion de partager mes observations sur cet exercice, alors que nous nous préparons à accueillir de nouveaux membres entrants et à leur passer le relais.

[Fac 2231]

Ce fût un honneur d'avoir pris en charge les fonctions de Facilitateur de la résolution 2231. Pour m'acquitter de cette tâche, j'ai pu tout d'abord m'appuyer sur l'excellent travail effectué par les Pays-Bas, pays auquel la Belgique a succédé en tant que Facilitateur, et ensuite, sur l'appui indéfectible du Secrétariat.

Au cours de ce mandat, ma volonté fût de soutenir et d'améliorer la mise en œuvre de la résolution au nom du Conseil de sécurité, en suivant les trois lignes directrices héritées de mon prédécesseur néerlandais : (1) la facilitation du dialogue entre les parties, (2) la transparence de nos travaux et (3) l'encouragement du commerce dans le cadre de la filière d'approvisionnement.

Nous connaissons tous le contexte actuel difficile du Plan d'action global et de la résolution 2231 : le retrait américain, les désengagements successifs de l'Iran et la position des Etats-Unis sur les anciennes résolutions du Comité 1737 (Iran). Dans ces circonstances, la Belgique a fait de son mieux pour jouer son rôle de « *honest broker* » entre les différentes parties. Je suis persuadé que le maintien de l'intégrité du format ouvre la voie à l'espace diplomatique.

En quittant cette fonction, je suis plus que jamais convaincu que nous avons besoin de réponses collectives du Conseil aux questions de paix et de sécurité internationales, et le Plan d'action est l'une de ces réponses phares. Il est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire, du dialogue et de la diplomatie. Il est une pièce maîtresse du multilatéralisme, de la paix et de la sécurité internationale. Je ne peux donc qu'encourager tous les Etats Membres et les organisations régionales et internationales, à prendre les actions appropriées pour soutenir et renforcer sa mise en œuvre.

[CAAC]

La Belgique a également présidé le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Je me suis appuyé sur les travaux de mon prédécesseur, la Suède, dans le but de poursuivre un plan de travail proactif et ambitieux.

L'érosion continue du droit international humanitaire est profondément préoccupante et les enfants en sont les premières victimes. C'est inacceptable et nous partageons la responsabilité d'y remédier de toute urgence. L'unité du Conseil de sécurité et le ferme soutien qu'il m'a apporté pour le mandat du CAAC ont été des encouragements constants. Au cours des deux dernières années, nous avons adopté des conclusions sur presque toutes les situations pays, y compris celles pour lesquelles le Conseil lui-même reste divisé, comme le Myanmar et la Syrie. Avec deux Déclarations Présidentielles (PRST) (une en février 2020 avec la présence de MM. le Roi et la Reine des Belges et l'autre en septembre 2020 avec la Présidence nigérienne du Conseil), nous avons renforcé l'accent mis sur les attaques contre les écoles et la protection des enfants dans les processus de médiation.

Nous devons continuer à améliorer l'impact du Groupe de travail: un suivi plus étroit des conclusions, tant à New York que dans les pays concernés (par exemple, à l'initiative de nos ambassades bilatérales), reste nécessaire. De même, l'engagement direct du Groupe de travail avec les équipes spéciales pays et les autorités des pays concernés, doivent, selon moi, être maintenues et développées. Il en va de même avec les visites régulières dans les pays, comme celle que nous avons organisée au Mali en décembre 2019, et la sensibilisation de la société civile. Nous devons également préserver l'intégrité et l'impartialité du mécanisme de listing.

Le mandat CAAC ne peut pas être limité au seul Groupe de travail et le Conseil doit continuer à intégrer la protection de l'enfant tout au long de son travail en garantissant une capacité dédiée dans les missions des Nations Unies et en mettant l'accent sur la protection de l'enfant dans les réunions et les visites dans les pays.

Je remercie tous les membres du Conseil pour leur engagement envers le mandat CAAC. Je tiens à exprimer ma gratitude particulière au Bureau du RSSG pour les enfants et les conflits armés, dirigé avec passion et intelligence par Mme Virginia Gamba, ainsi qu'à l'UNICEF et DPO/DPPA pour leur précieuse et intense collaboration. Ensemble, ils représentent ce que j'appellerai en anglais « the UN and the Security Council at their best ».

Je diffuserai ultérieurement, par l'intermédiaire du Président du Conseil, un aperçu plus détaillé des enseignements tirés et des recommandations.

[751 Somalie]

Enfin, ces deux dernières années, nous avons vu évoluer les sanctions relatives à la Somalie. Ainsi, le système de levée partielle de l'embargo sur les armes en faveur des autorités somaliennes a été étendu. Quant aux termes de l'embargo, ils ont été clarifiés et consolidés en une seule résolution. En outre, suivant les recommandations du Groupe d'experts, le Conseil a aussi décidé de placer sous embargo certains produits servant à la fabrication d'explosifs, décision pour laquelle une note d'aide à la mise en œuvre a été rédigée et est accessible à tous les Etats membres sur le site internet du comité.

Le Comité s'est réuni informellement à dix reprises, sous Présidence belge, en ce compris les réunions par visioconférence, et a traité plus de cinquante notifications. Le Comité a dialogué deux fois avec les autorités somaliennes, sans oublier la visite de travail à Mogadiscio organisée par la Présidence en janvier 2020.

Il faut noter que le Comité s'est davantage intéressé aux capacités de financement des Chabab, ainsi qu'aux moyens de les réduire, grâce à l'excellent travail d'enquête et d'analyse du Groupe d'experts.

La relation entre le Groupe d'experts et le Gouvernement fédéral somalien a été un point d'attention tout au long de notre mandat. Nous avons tous contribué au renforcement de cette relation de travail, qui est mutuellement bénéfique. Je formule l'espoir que cette coopération se poursuivra tout en s'amplifiant encore. Parce qu'elle aborde parfois des points sensibles, je voudrais saluer ici l'engagement dont fait preuve le Gouvernement fédéral somalien lorsqu'il entre en dialogue avec le Comité et le Groupe d'experts sur ces questions.

Je souhaite encore insister sur un dernier point. L'expression « régime de sanctions » est malheureuse. Il faut rappeler que le Conseil ne sanctionne pas la Somalie, mais il sanctionne ceux qui représentent une menace à la paix et à la sécurité en Somalie – il s'agit là d'une différence fondamentale. De plus, le régime des sanctions évolue aussi pour s'adapter aux menaces actuelles. En conclusion, c'est un outil destiné à soutenir la paix et la sécurité en Somalie : il ne peut que s'améliorer avec la coopération de tous en vue de parvenir plus rapidement à la réalisation de ses objectifs.

[Trois remarques générales]

Permettez-moi enfin de formuler trois deux remarques plus générales et une plus spécifique:

D'abord, la Belgique a accordé tout au long de son mandat une importance particulière au **respect des garanties procédurales (« due process »)** dans le cadre de la mise en œuvre des différents régimes de sanctions du Conseil de

sécurité. A cet égard, nous espérons que les membres du Conseil pourront s'engager à continuer à rendre les sanctions onusiennes plus efficaces en examinant les moyens permettant d'avoir des procédures plus équitables et transparentes.

En second lieu, il convient de souligner la charge de travail importante que représente la Présidence d'un organe subsidiaire, en particulier pour les missions ayant des équipes plus réduites. La Belgique plaide ainsi pour une **répartition plus équitable des Présidences des organes subsidiaires** entre les membres élus et les membres permanents du Conseil.

En troisième lieu, remarque plus spécifique, la Belgique a présidé par intérim un autre organe subsidiaire, le United Nations Compensation Committee (UNCC), qui se penche sur les réparations dues par l'Irak au Koweït depuis la guerre entre ces deux Etats. Il s'agit d'un organe subsidiaire du Conseil malheureusement souvent un peu négligé, parce qu'il siège à Genève et est une commission de réclamations de nature actuaire. Je tiens cependant à le mentionner aujourd'hui, parce qu'il est probable que le prochain président supervisera le versement final des dites réparations et, par conséquent, la mise à terme du UNCC, ce qui impliquera sans doute une résolution *ad hoc* du CSNU.

[Remerciements du Secrétariat et accueil des successeurs]

Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude pour le dévouement et le professionnalisme des collègues du Secrétariat, dont le soutien fut crucial.

Je souhaite plein succès à mes successeurs. Nous nous assurerons, par une coopération étroite, de la transition en douceur de nos mandats et resterons à leur disposition au cours de cette phase et au-delà.

A cet égard, permettez-moi enfin d'attirer votre attention sur le Manuel de bonnes pratiques destiné aux Présidents et membres des Comités de sanctions élaboré par la Belgique et d'autres Etats membres. Nous espérons que ce Manuel sera un outil utile pour la préparation des futurs Présidents et leurs équipes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.